

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 29 mai 2019

### Urgences de Lons : Une organisation spécifique pour garantir l'accès aux soins

**Une organisation spécifique de prise en charge des urgences est mise en place au centre hospitalier de Lons-le-Saunier, pour faire face à l'indisponibilité de personnel médical dans un contexte de mouvement social.**

En vue de garantir la permanence des soins qui doit être assurée en toutes circonstances, en particulier pour permettre aux usagers d'accéder aux soins urgents, le centre hospitalier de Lons-le-Saunier a travaillé en lien avec le directeur général de l'ARS et le préfet pour mettre en place une organisation spécifique d'ores et déjà opérationnelle.

Des mesures de réquisitions de personnels ont dû être prises par le préfet dès le 28 mai pour faire fonctionner le service d'accueil des urgences, des médecins du service inscrits au planning et assignés par le centre hospitalier dans le cadre d'un service minimum s'étant déclarés en maladie.

Ainsi, **ce service reste accessible 24 heures sur 24.**

La couverture SMUR du territoire est assurée avec les moyens des SMUR limitrophes et les moyens d'intervention du service de santé et de secours médical (SSSM) du service départemental d'incendie et de secours du Jura qui ont été renforcés en conséquence. La coordination du dispositif est assurée par le centre de régulation sans changement pour le grand public invité à **composer le 15 face à toute situation d'urgence.**

Face à cet absentéisme soudain dans un contexte de mouvement social, l'Agence Régionale de Santé rappelle que la garantie de la permanence des soins est un élément essentiel du service public hospitalier. La déontologie médicale et le sens des responsabilités des professionnels concernés doivent les conduire à placer l'intérêt des patients au-dessus de toute autre considération.